

Il y a tout juste un siècle, le 3 février 1911, paraissait dans *La Semaine Religieuse* de Carcassonne un avertissement de l'évêché mettant en garde les lecteurs de ne plus confier d'intentions de messes à l'abbé Saunière, ancien curé de Rennes-le-Château. Ce texte, lisible sur le site d'*Octonovo* à l'adresse : <http://www.octonovo.org/RIC/Fr/biblio/sr/sr19110203.htm> a paru en réponse à une annonce passée le 14 décembre 1910 dans le supplément n° 13 des *Veillées des Chaumières*.

Mais l'évêché ne se contenta pas de la seule *Semaine Religieuse* pour avertir les éventuels donateurs du curé puisque, quelques jours plus tard, le 9 février 1911, le quotidien *La Croix* publiait à son tour le même avertissement.



La Croix du 9 février 1911

ATTENTION!

Avis de l'évêché de Carcassonne :

En suite d'une note parue, à la date du 14 décembre 1910, dans le supplément au n° 13 des *Veillées des Chaumières* et ainsi conçue : « Toujours en avant informe » *Violette de l'Aisne* », que M. l'abbé Saunière, en retraite à Rennes-le-Château, par Couiza (Aude), France, dit des messes à 1 franc et reçoit avec reconnaissance pour œuvres du culte, feuillets, brochures, timbres, etc. »

L'autorité diocésaine de Carcassonne croit devoir avertir les fidèles du diocèse et, en tant qu'il est en son pouvoir, ceux d'autres diocèses :

- 1° Que M. l'abbé Saunière, ancien curé de Rennes-le-Château, n'est nullement autorisé à demander hors du diocèse, ou à recevoir de diocèses étrangers, des honoraires de messes ;
- 2° Qu'il n'a reçu aucune mission ou autorisation pour entreprendre ou conduire une œuvre quelconque ayant le culte pour objet.